

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

La loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 institue une commission de contrôle dans chaque commune (article L.19.I du Code électoral), compétente pour exercer un contrôle a posteriori des décisions du Maire.

Compétences

La commission de contrôle à compétence :

- Pour statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le Maire.
- Pour contrôler la régularité de la liste électorale à l'occasion de réunions spécifiques.

Elle se réunit préalablement à chaque scrutin, entre les 24^{ème} et 21^{ème} jours avant celui-ci, ou les années sans scrutin, au moins une fois par an.

Composition

Sa composition est fixée par l'arrêté préfectorale n°2026-773-057 du 06 février 2026 modifiant l'arrêté préfectoral n°2025-773-515 du 21 novembre 2025, portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de Seine-et-Marne relevant de l'arrondissement de Provins.

A Provins, les élus membres de la commission de contrôle sont les suivants :

- Madame Jocelyne ROUVEYRE
- Madame Josiane MARTIN
- Madame Sylviane CAMUSSET
- Monsieur Patrice BOUDIGNAT
- Monsieur Anas HAMMOUMI

INFORMATION

Aux Electeurs et Electrices

REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

La **commission de contrôle** chargée de la régularité des listes électorales se tiendra le :

Vendredi 20 février 2026 à 15h00

En MAIRIE DE PROVINS

5 Place du Maréchal Leclerc

SALLE DU CONSEIL



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Provins

Arrêté préfectoral n° 2026-773-057

modifiant l'arrêté préfectoral n°2025-773-515 du 21 novembre 2025,
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales

dans les communes du département de Seine-et-Marne relevant de l'arrondissement de Provins.

Le Préfet de Seine-et-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le Code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du Président de la République en date du 06 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Pierre ORY, préfet de Seine-et-Marne ;

VU le décret du Président de la République en date du 26 août 2025 portant nomination de Monsieur Yannis BOUZAR, sous-préfet de l'arrondissement de Fontainebleau ;

VU l'arrêté préfectoral n°25/BC/098 du 07 novembre 2025, donnant délégation de signature à Monsieur Yannis BOUZAR, sous-préfet de l'arrondissement de Fontainebleau ;

VU la circulaire ministérielle INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires, et son addendum INTA2031715J du 04 février 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-773-183 du 09 novembre 2023, portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de Seine-et-Marne relevant de l'arrondissement de Provins ;

VU l'arrêté préfectoral n°2024-773-161 du 30 avril 2024, modifiant l'arrêté préfectoral n°2023-773-183 du 09 novembre 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2025-773-126 du 07 mars 2025, modifiant l'arrêté préfectoral n°2024-773-161 du 30 avril 2024 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2025-773-515 du 21 novembre 2025, modifiant l'arrêté préfectoral n°2024-773-126 du 07 mars 2025 ;

VU les modifications au sein des conseils municipaux de communes relevant de l'arrondissement de Provins, suite à la démission ou au décès de certains membres, et aux élections d'adjoint ;

VU les démissions reçues des délégués des commissions de contrôle des listes électorales représentant la commune, le Tribunal judiciaire ou l'Administration ;

VU les demandes reçues de communes relevant de l'arrondissement de Provins de nommer des délégués suppléants ;

VU les candidatures aux fonctions de délégué du Conseil municipal, titulaire ou suppléant, de délégué de l'Administration, titulaire ou suppléant, et de délégué du Tribunal judiciaire, titulaire ou suppléant, reçues en Sous-préfecture de Provins ;

CONSIDÉRANT que, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle des listes électorales prévues à l'article L.19 du Code électoral, sont nommés après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux, et en tout état de cause pour une durée de trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT qu'aucun membre du Conseil municipal ne peut faire partie de la commission de contrôle des listes électorales de sa commune s'il occupe la fonction de maire, d'adjoint titulaire d'une délégation de signature ou de compétence, ou de conseiller municipal titulaire d'une délégation pour les inscriptions sur les listes électorales ;

CONSIDÉRANT que la commission de contrôle des listes électorales se réunit au moins une fois par an, entre le sixième vendredi précédent le 31 décembre et l'avant-dernier jour ouvré de l'année au cours d'une année sans scrutin, et en tout état de cause entre le vingt-quatrième et le vingt-et-unième jour avant chaque scrutin ;

CONSIDÉRANT ainsi qu'il est nécessaire de modifier la composition des commissions de contrôle des listes électorales des communes relevant de l'arrondissement de Provins ;

SUR PROPOSITION du sous-préfet de Fontainebleau, sous-préfet de Provins par intérim ;

ARRÊTE

Article 1^e: Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés précédents portant nomination et modifiant les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour les communes relevant de l'arrondissement de Provins.

Article 2: Il est institué, dans chaque commune relevant de l'arrondissement de Provins, une commission de contrôle chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales et d'examiner les recours formés par les électeurs, préalablement à tout recours contentieux, contre les décisions de radiation ou de refus d'inscription prises par le maire à son encontre.

Article 3 : Les membres, titulaires et suppléants, des commissions de contrôle des listes électorales de chaque commune relevant de l'arrondissement de Provins ont nommés conformément aux deux (2) tableaux annexés au présent arrêté.

Article 4 : Le sous-préfet de Fontainebleau, sous-préfet de Provins par intérim, et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine-et-Marne.

Fait à Provins, le 06 février 2026

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet de Fontainebleau,
Sous-Préfet de Provins par intérim,

Yannis BOUZAR

Copie transmise pour information :

- Préfet de Seine-et-Marne (bureau des élections)
- Tribunal judiciaire de Fontainebleau
- Tribunal judiciaire de Meaux
- Tribunal judiciaire de Melun



Sous-Préfecture de Provins

Annexe n°2 à l'arrêté n° 2026-773-057 du 06 février 2026 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2025-773-515 du 21 novembre 2025 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales Dans les communes du département de Seine-et-Marne relevant de l'arrondissement de Provins

COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS

Commissions composées selon l'article L.19 VII, à savoir: 3 conseillers appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges (liste principale) et 2 conseillers appartenant à la deuxième liste (ou 1 conseiller appartenant à la deuxième liste et 1 conseiller appartenant à la troisième liste)

Communes	Conseillers municipaux <u>Liste principale</u>	Conseillers municipaux 2ème liste	Conseillers municipaux 3ème liste
BRAY-SUR-SEINE (3 listes)	Mme Nadine SAUDRY Suppléant : M. Patrick RAIN	Mme Elsa CATALAN	Mme Isabelle SPATHARAKIS
	M. Didier MARECHAL Suppléant : Mme Céline LE BOZEC		
	Mme Adeline DUSEAUX Suppléant : M. Julien MASSET		
CHAPELLE-GAUTHIER (LA) (2 listes)	Mme Michele PRIN Suppléant : Mme Charlie DUVAL-GABILLON	Mme Maryline ALGUACIL	
	M. Christophe COLINET	M. Julien ORNEM	
	M. Grégory BUMMAN		
CHATENAY-SUR-SEINE (2 listes)	Mme Séverine HARTEMANN Suppléant : M. Cédric LENOIR	Mme Sandrine BUISSET	
	Mme Alison LENOIR	M. Jean-Yves BIGOT	
	M. Cédric TABOAS Suppléant : M. Benjamin HUDEBINE		
DONNEMARIE-DONTILLY (2 listes)	Mme Séverine MASSON	M. Serge ROSSIÈRE-ROLLIN	
	Mme Carole JAX LEFEBVRE	M. Jacques OGER	
	Mme Véronique LARSONNIER		
FERTE-GAUCHER (LA) (2 listes)	M. Philippe PRON Suppléant : Mme Christelle MACH-PREVERT	M. Jean-Marie ABDILLA Suppléant : Mme Patience BAMBELA	
	M. Thierry GROSS	M. Dominique BONNIVARD	
	Mme Nadège ROBCIS		
FONTENAY-TRESPIGNY (3 listes)	Mme Lydie HAAS Suppléant : M. Daniel LEMPORTE	Mme Valérie BENARD Suppléant : M. Lucien-Paul NKO'O	Mme Françoise COTTIN
	M. Didier GALHAUT Suppléant : Mme Sophie RIVIERE		
	Mme Corinne CARON Suppléant : Mme Myriam PETREMENT		



Sous-Préfecture de Provins

Annexe n°2 à l'arrêté n° 2026-773-057 du 06 février 2026 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2025-773-515 du 21 novembre 2025 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales Dans les communes du département de Seine-et-Marne relevant de l'arrondissement de Provins

COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS			
Commissions composées selon l'article L.19 VII, à savoir: 3 conseillers appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges (liste principale) et 2 conseillers appartenant à la deuxième liste (ou 1 conseiller appartenant à la deuxième liste et 1 conseiller appartenant à la troisième liste)			
Communes	Conseillers municipaux <u>Liste principale</u>	Conseillers municipaux 2ème liste	Conseillers municipaux 3ème liste
GOUAIX (2 listes)	Mme Marie-Claire DANTIGNY Suppléant : Mme Jacqueline LISSA	M. Cedric LESAGE Suppléant : Mme Sandrine LEDEUX	
	Mme Hélène LEONARD	M. Kevin REGINARD	
	M. Razak IDRISOU		
GRANDE-PAROISSE (LA) (2 listes)	Mme Danièle MARTINET Suppléant : Mme Jacqueline LISSA	M. Jean-Luc EVEN	
	M. Patrice PATAY	Mme Sandrine GERIN	
	Mme Catherine LESSINGER		
JOUY-SUR-MORIN (2 listes)	M. Jean-Pierre MOREAU Suppléant : Mme Michèle THIRY	M. Luc NEIRYNCK Suppléant : Mme Maria Da Luz BORDAS	
	Mme Marjorie COSTA PAGET	M. Gil LUQUOT	
	Mme Cécile DAVID		
LIVERDY-EN-BRIE (2 listes)	M. Eric BOBET	M. Claude BRANDI Suppléant : M. Dominique CAUCHIE	
	Mme Maire-Christine MASSARO	M. Gerard BAILLY	
	M. Bernard NENY		
LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX (2 listes)	M. Stéphane CHASSAING	Mme Emmanuelle BOYER	
	Mme Catherine LE BARS	Mme Karen JOVENÉ	
	Mme Cindy PROU		
MARLES-EN-BRIE (2 listes)	M. Christophe PALLEZ Suppléant : M. Marc AVET	M. Adrien DE RIEUX Suppléant : Mme Greta BOCKLER	
	Mme Caroline VERTON	Mme France GAILLARD	
	M. Patrice GASTON		



Sous-Préfecture de Provins

Annexe n°2 à l'arrêté n° 2026-773-057 du 06 février 2026 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2025-773-515 du 21 novembre 2025 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales Dans les communes du département de Seine-et-Marne relevant de l'arrondissement de Provins

COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS			
Commissions composées selon l'article L.19 VII, à savoir: 3 conseillers appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges (liste principale) et 2 conseillers appartenant à la deuxième liste (ou 1 conseiller appartenant à la deuxième liste et 1 conseiller appartenant à la troisième liste)			
Communes	Conseillers municipaux <u>Liste principale</u>	Conseillers municipaux <u>2ème liste</u>	Conseillers municipaux <u>3ème liste</u>
MONTEREAU-FAULT-YONNE (2 listes)	M. Maxime LEMOINE Suppléant : M. Haris MEBARKI	M. Jean-Marie ALBOUY	
	Mme Linda LACHEMI Suppléant : Mme. Samia GAGE	Mme Andrée ZAIDI	
	Mme Paula CAMACHO Suppléant : Mme. Soraya SONI MAZOUZI		
MORMANT (2 listes)	Mme Marianne BALAU	Mme Isabelle REINE	
	Mme Mélanie PETITE	M. Saïd TBATOU	
	Mme Carine CALMON PLANTIN		
MORTCERF (2 listes)	M. Bernard PRESSON Suppléant : Mme Renée COLMANT	Mme Martine DUVAL	
	M. Bernard LEYET Suppléant : Mme Catherine TONETTI	M. Grégory CAILLAU	
	Mme Isabelle MOREAU-DESQUEUX Suppléant : Mme Fanny GILLET		
NANGIS (3 listes)	M. Armand DE MAIGRET Suppléant : M. Jules NOUGA NOUGA	Mme Sylvie GALLOCHER Suppléant : Mme Clotilde LAGOUTTE	M. Thomas LECONTE
	M. Martial DISCH Suppléant : M. Frédéric BRUNOT		
	Mme Sylvie POIRIER Suppléant : Mme Nathalie PIEUSSERGUES		
NEUFMOUTIERS-EN-BRIE (2 listes)	Mme Laurence BARBAUX	M. Bernard CARMONA	
	M. Vincent TOLLET	Mme Christiane RICHARD	
	M. Gilles RAMOND		
PROVINS (2 listes)	Mme Jocelyne ROUVYRE	M. Patrice BOUDIGNAT	
	Mme Josiane MARTIN	M. Anas HAMMOUMI	
	Mme Sylviane CAMUSSET		



Sous-Préfecture de Provins

Annexe n°2 à l'arrêté n° 2026-773-057 du 06 février 2026 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2025-773-515 du 21 novembre 2025 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales Dans les communes du département de Seine-et-Marne relevant de l'arrondissement de Provins

COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS			
Commissions composées selon l'article L.19 VII, à savoir: 3 conseillers appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges (liste principale) et 2 conseillers appartenant à la deuxième liste (ou 1 conseiller appartenant à la deuxième liste et 1 conseiller appartenant à la troisième liste)			
Communes	Conseillers municipaux <u>Liste principale</u>	Conseillers municipaux 2ème liste	Conseillers municipaux 3ème liste
REBAIS (2 listes)	Mme Adélaïde DA COSTA	Mme Suzanne CHARLON	
	M. Amar CHENTOUF	Mme Eliane AUVRAY-CARRARA	
	Mme Aurore TENARDIE		
SAINTE-COLOMBE (2 listes)	M. Jaime DA SILVA Suppléant : M. Patrick PRIVÉ	Mme Annie KAMINSKI	
	Mme Bérengère THOMAS Suppléant : Mme Line VOISOT	M. Marc DE TROYER	
	M. Dorian TAHIRAJ Suppléant : M. Jean-Baptiste BLONDELOT		
SAINT-CYR-SUR-MORIN (2 listes)	M. Jacques GODARD Suppléant : M. André HUBERT	M. Pierre ALLARD	
	Mme Isabelle VARRON Suppléant : Mme Sabrina RECLA	Mme Audrey DEGANO-BARBIER	
	Mme Marie José BRULÉ		
SAINT-GERMAIN-LAVAL (2 listes)	Mme Mylène NOEL	M. Michel FONTAN	
	Mme Djamila GITTON	M. François MADELENAT	
	M. Michel VIEIRA		
VARENNES-SUR-SEINE (2 listes)	Mme Alba SAULAY Suppléant : M. Gilles LEMAUR	M. Cedomir KRASNIC	
	Mme Élisabeth AVRIL Suppléant : M. Guy LAVIT	Mme Coralie GARNIER	
	Mme Paloma MARCANO		
VERNEUIL-L'ETANG (3 listes)	Mme Mireille GUILLOCHON Suppléant : Mme Aurelie POLESE	M. Pierre PERRET Suppléant : M. Jocelyn BRAYET	M. Georges TOUALY Suppléant : M. Daniel PERARD
	Mme Erika BOULARD Suppléant : M. Sylvain TAI		
	Mme Maddly COGNET Suppléant : M. Jimmy VASSEUR		



Sous-Préfecture de Provins

Annexe n°2 à l'arrêté n° 2026-773-057 du 06 février 2026 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2025-773-515 du 21 novembre 2025 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales Dans les communes du département de Seine-et-Marne relevant de l'arrondissement de Provins

COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS

Commissions composées selon l'article L.19 VII, à savoir: 3 conseillers appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges (liste principale) et 2 conseillers appartenant à la deuxième liste (ou 1 conseiller appartenant à la deuxième liste et 1 conseiller appartenant à la troisième liste)

Communes	Conseillers municipaux <u>Liste principale</u>	Conseillers municipaux 2ème liste	Conseillers municipaux 3ème liste
VILLENEUVE-SUR-BELLOT (2 listes)	Mme Cécile LUQUOT Suppléant : M. Pierre-Alexis GRIFFAUT	M. Patrice TUBEUF	
	M. Didier ROUSSELET	Mme Béatrice LEBLANC	
	Mme Isabelle THUILLIER-JULIEN		
VOULX (2 listes)	Mme Agnès MARGAIN	Mme Ghislaine GIANNITRAPANI	
	M. Sébastien MARCHERAT	M. Nicolas BOLZE	
	Mme Stéphanie DA SILVA SOARES		